
« CONDITIONS GÉNÉRALES »

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

- A. Remixt est une plateforme digitale proposant de répondre aux enjeux d'engagement, de diversité et d'inclusion des organisations. Elle repose sur des parcours interactifs qui alternent sensibilisation et/ou sondage auprès des équipes.
- B. La Plateforme permet à travers une interface mise à disposition du Client de donner accès aux collaborateurs de ce dernier à des contenus de formation et de sensibilisation, mais également à des sondages ou questionnaires, et ainsi de s'informer et s'exprimer sur les problématiques comme le sexisme, le racisme ou l'environnement.
- C. REMIXT a présenté sa Plateforme et les services y associés (les « **Services** ») au Client qui s'est montré intéressé par la mise en œuvre de la Plateforme au sein de son entreprise, en vue de permettre à ses salariés et collaborateurs d'en bénéficier.
- D. Le Client et REMIXT se sont ainsi rapprochés afin de formaliser, au sein de la présente convention, le cadre des Services de REMIXT et de définir les conditions d'utilisation de la Plateforme par le Client.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I. DÉFINITIONS

Client :	désigne le Bénéficiaire tel que défini dans les Conditions Particulières.
Compte Manager	désigne le compte permettant la consultation par l'Utilisateur Dashboard des résultats via un Dashboard anonymisé.
Compte Utilisateur :	désigne le Compte associé à un Utilisateur et consistant en un espace personnel sécurisé lui permettant de jouir des fonctionnalités de la Plateforme et des Services y associés.
Conditions Générales :	désigne la présente convention de licence et de prestations de Services.
Conditions Particulières :	désigne les Conditions Particulières encadrant la fourniture de la Plateforme et des Services par REMIXT au Client.
Conditions Générales d'Utilisation :	désigne les conditions et règles d'utilisation de la Plateforme devant être respectées par tout Utilisateur sous la responsabilité du Client.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



Convention :	désigne ensemble les Conditions Générales, en ce inclus leurs Annexes, et les Conditions Particulières.
Droits de Propriété Intellectuelle :	désigne tous les droits, enregistrés ou non, afférents à des droits d'auteur, dessins et modèles, marques, noms commerciaux, noms de domaines, informations confidentielles, savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle au sens de l'Article 2 de la Convention de juillet 1967 établissant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
Identifiant(s) :	désigne les informations nécessaires à l'identification d'un Utilisateur pour accéder à son Compte Utilisateur. L'accès au Compte Utilisateur se fait via l'email professionnel tel que défini par le Client et l'envoi d'un code pin à usage unique lors de chaque connexion. L'accès au compte Dashboard se fait via l'email professionnel tel que défini par le Client et le Mot de passe.
Mot de passe :	désigne les informations confidentielles, permettant à l'Utilisateur Dashboard, utilisé conjointement avec son Identifiant, de prouver son identité pour accéder à son Compte Manager. Le mot de passe est fourni par REMIXT lors de la première connexion et doit être personnalisé à ce moment.
Partie(s) :	désigne ensemble ou séparément le Bénéficiaire et REMIXT.
Plateforme :	désigne la plateforme SaaS « REMIXT », ses fonctionnalités et tous les éléments qui la composent.
REMIXT :	désigne l'Organisme de formation.
Réglementation :	a le sens qui lui est donné à l'article XII des Conditions Générales.
Site :	désigne le site internet via lequel la Plateforme et les Comptes Utilisateurs sont accessibles, à l'adresse remixt.co.
Utilisateur :	désigne les préposés du Client disposant d'un Compte lui permettant d'accéder à la Plateforme et de bénéficier des Services.
Utilisateur Dashboard :	désigne les personnes habilitées par le Client disposant d'un Compte Manager permettant la consultation des résultats des sondages et questionnaires remplis par les Utilisateurs.

II. OBJET DE LA CONVENTION

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les termes et conditions suivant lesquels le Client, et plus particulièrement les Utilisateurs, sont autorisés à accéder à la Plateforme et à bénéficier aux Services qui y sont associés.

Les Conditions Générales viennent en complément des Conditions Particulières signées et acceptées par le Client qui précisera le périmètre d'utilisation de la Plateforme et des Services.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



Le Client reconnaît avoir obtenu de REMIXT toutes les informations utiles et nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de la Plateforme et des Services à ses attentes et objectifs.

III. DURÉE

La convention commence à courir à compter de la date de signature par les deux Parties et est conclue pour une durée d'un an.

Elle prend automatiquement fin à sa date anniversaire. La convention peut être renouvelée au-delà de son terme, sur acceptation expresse du Client.

MISE À DISPOSITION DE LA PLATEFORME ET FOURNITURE DES SERVICES

4.1. Périmètre de la licence d'exploitation concédée par REMIXT

La Plateforme, les Services et le Site, ainsi que l'ensemble du savoir-faire, des éléments qui les compose et qui y sont attachés (codes source, codes objet, documentation, charte graphique, arborescence, questionnaires, etc.) ainsi que les améliorations qui sont susceptibles de leur être apportées au cours de l'exécution de la convention sont protégées par des Droits de Propriété Intellectuelle dont REMIXT est et reste le propriétaire exclusif pendant toute leur durée légale de protection.

REMIXT concède au Client une licence non-exclusive, non-cessible et non-transférable d'utilisation de la Plateforme et des éléments attachés aux Services, ainsi que de leurs éventuelles mises à jour, aux seules fins de l'exécution de la Convention pour la France et dans les conditions et durée prévues aux Conditions Particulières.

Cette licence d'utilisation de la Plateforme et des Services comprend le droit pour le Client de se connecter, de mettre à disposition, d'utiliser et d'exploiter la Plateforme, uniquement dans les conditions prévues par la convention et pour un nombre limité d'Utilisateurs tel que détaillé par les Conditions Particulières.

4.2. Utilisation de la Plateforme par le Client et les Utilisateurs

Le Client s'interdit tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux Droits de Propriété Intellectuelle de REMIXT.

Toute utilisation de la Plateforme et des Services, ainsi que des Droits de Propriété Intellectuelle y afférents nonexpressément autorisée par REMIXT au titre de la convention est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Il est notamment interdit au Client et à ses Utilisateurs de procéder à :

- toute forme d'utilisation de tout ou partie de la Plateforme, des Services et des éléments y afférents, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement de la Plateforme et des éléments afférents, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
- toute modification ou contournement des dispositifs de protection du Site et/ou de la Plateforme et des éléments afférents, tels que, notamment, les codes d'accès, Mots de Passe ou Identifiants.

Le Client s'interdit également formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la Plateforme. REMIXT se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur la Plateforme pour lui permettre d'être utilisée conformément à

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



sa destination.

4.3. Exécution des Services par REMIXT

Outre la mise à disposition de la Plateforme, REMIXT s'engage à fournir au Client et à ses Utilisateurs les Services consistant en :

- la mise à disposition de la Plateforme et du contenu REMIXT défini sous Conditions Particulières. Les parcours achetés par le Client restent accessibles sur la plateforme en cas de renouvellement de la présente convention ;
- la fourniture des résultats des sondages et questionnaires remplis par les Utilisateurs aux personnes habilitées via des Comptes Manager, sous la forme de Dashboards anonymisés. L'anonymat des Utilisateurs est garanti par la mise en place de trois (3) critères de qualification (le genre, le service et la tranche d'âge) ne permettant en aucun cas l'identification de l'Utilisateur au sein de l'entreprise ;
- la maintenance et le support en langue française et aux horaires français de la Plateforme, selon les conditions de l'article 5.2.2 ci-après.

Le périmètre et les modalités des Services sont définis au sein des Conditions Particulières.

IV. ENGAGEMENTS DES PARTIES

5.1. Engagements de REMIXT

5.1.1. Disponibilité de la Plateforme

L'accès à la Plateforme est disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, sous réserve du fonctionnement normal des équipements du Client et, en particulier, de ses réseaux informatiques et Internet.

Le Client reconnaît et accepte sans réserve que REMIXT ne souscrit qu'une obligation de moyens à cet égard et se réserve la possibilité d'interrompre l'accessibilité à la Plateforme et aux Services, notamment dans les hypothèses suivantes et sans que cette liste ne puisse être considérée comme limitative et exhaustive : (i) pour les besoins des opérations de maintenance de la Plateforme, en ce compris les mises à jour, (ii) pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités de la Plateforme et des Services, (iv) en cas de panne ou menace de panne.

En outre, REMIXT ne saurait être tenu pour responsable des difficultés d'accès ou impossibilité momentanée d'accès de toute ou partie de la Plateforme que des dommages qui pourraient résulter de cette indisponibilité temporaire dues aux perturbations du réseau Internet, le Client déclarant connaître et accepter les caractéristiques, limites et la complexité des réseaux mondiaux de télécommunication.

5.1.2. Maintenance et évolutions de la Plateforme

REMIXT s'engage à mettre en œuvre les mesures de maintenance nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de la Plateforme et de respecter les niveaux de disponibilité prévus à l'article 5.1.1.

REMIXT se réserve la possibilité de faire évoluer les fonctionnalités de la Plateforme en vue d'une amélioration de ses Services, sous réserve de conserver un niveau de service au moins équivalent à l'égard du Client. REMIXT pourra, pour des raisons de maintenance, procéder à une interruption temporaire de la Plateforme. Il est précisé que l'évolution de la Plateforme pourra rendre nécessaire l'adaptation des prérequis techniques et du matériel du Client pour y accéder, ce qui sera pleinement à sa charge.

5.1.3. Hébergement

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



La Plateforme et ses contenus, en ce inclus les éléments, informations ou données intégrés par les Utilisateurs ou le Client sur la Plateforme, sont hébergés sur Scalingo. La responsabilité de REMIXT ne saurait se trouver engagée du fait de la destruction de données ou tout autre élément partagés par le Client ou un Utilisateur sur la Plateforme et hébergés par REMIXT.

5.1.4. Sécurité et confidentialité

REMIXT met en œuvre, dans le cadre de la Plateforme, une politique stricte aux fins d'assurer la confidentialité et l'intégrité des informations traitées via la Plateforme. REMIXT s'engage à prendre les mesures appropriées afin de préserver le caractère confidentiel les Identifiants et Mots de Passe des Utilisateurs.

5.2. Engagements du Client

5.2.1. Respect des règles d'utilisation de la Plateforme

Le Client s'engage à informer chaque Utilisateur, de la façon la plus adéquate, des règles d'utilisation de la Plateforme et des règles de conduite à respecter.

Toute utilisation non-conforme à ces règles et/ou malveillante est strictement prohibée. En cas de manquement à ces dispositions REMIXT pourra résilier la convention dans les conditions prévues aux présentes.

5.2.2. Configuration matérielle et logicielle minimale

Afin de permettre une utilisation optimale de la Plateforme et des Services, le Client devra disposer, outre d'une connexion internet valide, de la configuration matérielle et logicielle minimale, suivant les instructions de REMIXT.

Il appartient au Client de vérifier la compatibilité de ses équipements informatiques avec la configuration minimale requise susvisée pour pouvoir être en mesure d'utiliser la Plateforme. A cet effet, REMIXT décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement de la Plateforme dû à un dysfonctionnement desdits équipements du Client.

Le Client est informé du fait que ces prérequis techniques nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme et des Services peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques. Si une évolution intervient au cours de la convention, le Client en sera informé au préalable.

5.2.3. Gestion des Comptes Utilisateurs

L'accès à la Plateforme et aux Services est fourni aux Utilisateurs par le Client.

Les Comptes Utilisateurs sont créés sur l'email professionnel de l'Utilisateur, qui recevra pour se connecter un code PIN à usage unique sur son email professionnel. La gestion des Comptes Utilisateurs est ensuite opérée par REMIXT.

5.2.4. Gestion des Comptes Dashboard

L'accès à la Plateforme Dashboard est fourni aux Utilisateurs Dashboard par Remixt.

Les comptes Utilisateurs Dashboard d'accès au Dashboard sont créés par REMIXT à la demande du Client. Ceux-ci sont basés sur l'email professionnel de l'Utilisateur Dashboard et un Mot de Passe initial attribué par REMIXT. La gestion du mot de passe des Comptes Dashboard est ensuite opérée par le Client.

5.2.5. Sécurité et confidentialité des Identifiants et des Mots de passe

Le Client reconnaît et accepte sans réserve que chaque Utilisateur est seul responsable de son Identifiant et de son Mot de Passe et s'engage à faire le nécessaire pour en préserver le caractère secret et confidentiel. REMIXT ne

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



pourra être reconnu responsable de toute perte/vol ou dommage survenant en cas de manquement à ces obligations.

Le Client reconnaît expressément être informé que l'utilisation de ces Identifiant et Mot de Passe par toute personne autre que l'Utilisateur est strictement prohibée.

Le Client garantit REMIXT contre toute réclamation de tiers relative à un dommage résultant de la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée et/ou contraire aux règles d'utilisation de la Plateforme d'Identifiant et/ou Mot de Passe d'un Utilisateur du Client.

V. PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. Droits de Propriété Intellectuelle de REMIXT

L'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle attachés à la Plateforme et aux Services (en ce inclus mais sans que cela ne soit limitatif les contenus, vidéos, textes, photographies, images, logotypes, sons, enregistrements, modèles, dessins, rapports, études, statistiques) ou tout autre élément fourni ou rendu accessible par REMIXT dans le cadre de la convention, ainsi que leurs améliorations ou compléments, sont la propriété exclusive de REMIXT. Aucune disposition de la convention ne saurait être interprétée comme constituant une cession ou un transfert de propriété de ces Droits de Propriété Intellectuelle au profit du Client.

6.2. Propriété des données et informations partagées via la Plateforme

Les Utilisateurs demeurent seuls propriétaires de leurs données et informations personnelles qu'ils partagent via la Plateforme, notamment en répondant aux questionnaires soumis par REMIXT. Néanmoins, le Client accepte et reconnaît que la base de données, les questionnaires et les statistiques réalisés et produits par REMIXT sont sa propriété exclusive.

6.3. Références

Chacune des Parties autorise l'autre Partie à utiliser son nom commercial, sa dénomination sociale et/ou sa ou ses visuels, logos ou marque(s) uniquement à titre de référence, sous réserve de ne pas porter atteinte à image ou réputation de l'autre Partie et de respecter les valeurs communes des Parties. Chacune des Parties pourra s'opposer, pour des justes motifs, à une telle utilisation de son nom commercial, sa dénomination sociale et/ou sa ou ses marque(s).

VI. CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie des Services, et en particulier de la licence du droit d'utilisation de la Plateforme, le Client s'engage à régler à REMIXT une redevance annuelle dont le montant hors taxe est fixé au sein des Conditions Particulières.

Les conditions financières indiquées au sein des Conditions Particulières sont fermes et définitives pendant pour la durée de la convention convenue entre les Parties.

REMIXT délivrera une facture à chacune des échéances annuelles, rédigée en double exemplaire. Le règlement sera effectué par le Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture par REMIXT, soit par virement sur le compte bancaire de ce dernier, dont les coordonnées auront été préalablement communiquées au Client.

En cas de retard de paiement du montant des redevances par le Client, REMIXT pourra appliquer des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Le Client ne pourra pas suspendre ces paiements pour quelque cause que ce soit.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



VII. RESPONSABILITE

8.1. Responsabilité de REMIXT

REMIXT s'engage selon une obligation de moyens à fournir la Plateforme et les Services dans des conditions optimales selon les modalités prévues aux présentes. La responsabilité de REMIXT envers le Client ne pourra être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement et directement imputables.

Il est expressément convenu entre les Parties que les dommages et préjudices indirects tels que notamment préjudice commercial, perte de chance, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices, ou atteinte à l'image de marque, ne donnent pas lieu à réparation de la part de REMIXT. Toute action dirigée contre le Client et/ou ses Utilisateurs par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation de la part de REMIXT.

Le Client reconnaît par ailleurs que la responsabilité de REMIXT ne saurait être engagée relativement, notamment :

- Au contenu des documents, fichiers et informations déposés par les Utilisateurs dans les Comptes et/ou sur la Plateforme ;
- Aux difficultés d'accès à la Plateforme du fait notamment d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs réseaux vers le réseau Internet et, en particulier, du ou des fournisseurs d'accès du Client ;
- Aux dysfonctionnements des équipements et réseaux du Client ;
- A la contamination par virus de son réseau informatique dont la protection incombe au Client, ainsi que le cas échéant des documents, fichiers et informations partagés par les Utilisateurs sur la Plateforme ;
- Aux intrusions malveillantes de tiers les Comptes et/ou la Plateforme, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par REMIXT ;
- Aux usages malveillants et/ou anormaux de la Plateforme et/ou des Services par le Client et/ou les Utilisateurs.

Le Client reconnaît expressément que REMIXT a, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre de la convention, satisfait à ses obligations de conseil et d'informations concernant les caractéristiques de la Plateforme et des Services.

8.2. Responsabilité du Client

Le Client s'engage à utiliser la Plateforme et les Services sous sa responsabilité exclusive et conformément aux dispositions de la convention et des Conditions Générales d'Utilisation. Le Client reconnaît et accepte expressément qu'il est seul responsable de l'utilisation conforme de la Plateforme et des Services aux dispositions de la convention et des Conditions Générales d'Utilisation par ses Utilisateurs et, le cas échéant, par ses sous-licenciés.

VIII. RESILIATION

En cas de manquement du Client et/ou de l'un de ses Utilisateurs à l'une quelconque de ses obligations, la convention pourra être résiliée de plein droit par REMIXT si à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de première notification d'une mise en demeure de remédier au dit manquement le Client n'a pas pris de mesures satisfaisantes pour assurer le respect de la convention.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



IX. EFFET DE LA FIN DE LA CONVENTION

A l'issue de la convention, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des Comptes Utilisateurs et accès à la Plateforme du Client et de ses Utilisateurs seront automatiquement et immédiatement suspendus. REMIXT s'engage à remettre au Client l'ensemble des certificats de complétion par les Utilisateurs des parcours mis à la disposition du Client.

Il est expressément convenu entre les Parties que les questionnaires, les réponses à ceux-ci et les données brutes relatives aux Utilisateurs ne font pas partie des livrables, ces éléments étant anonymisés ou pseudonymisés et conservés uniquement à des fins statistiques par REMIXT.

X. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à exécuter la convention de bonne foi et de manière loyale et s'engage, à compter de sa signature, à s'abstenir de communiquer une quelconque information susceptible notamment de nuire de quelque façon que ce soit à la réputation de l'autre Partie.

De manière générale, toutes les informations dont les Parties auront eu connaissance à l'occasion de la conclusion et/ou de l'exécution de la convention quel que soit leur support, mode de communication et leur nature, sont confidentielles

Chacune des Parties s'engage à :

- respecter le caractère confidentiel de ces informations ;
- traiter ces informations avec le même souci de protection et de précaution qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles ;
- ne pas les divulguer à des tiers (sauf en cas d'obligation légale ou réglementaire) et, à assurer de manière générale, leur sécurité, en prenant toutes les mesures nécessaires ;
- à ne pas les utiliser à d'autres fins que pour les besoins d'exécution de la convention ;
- à l'issue de la convention, pour quelque raison que ce soit, à détruire ou remettre à l'autre Partie, selon les instructions de celle-ci, l'ensemble des documents contenant ses informations confidentielles, une copie de ces documents ne pouvant en aucun cas être conservée.

Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu entre les Parties que REMIXT pourra conserver et utiliser, pour quelques finalités que ce soient, les statistiques et données anonymisées issues de l'exécution de la convention au profit du Client.

XI. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la convention, chacune des Parties s'engagera à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, notamment les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), ci-après ensemble la « **Réglementation** ».

Pour les besoins du présent article, les termes « Données Personnelles », « Personne(s) Concernée(s) », « Traitement », « Responsable de Traitement » et « Sous-Traitant(s) » ont le sens qui leur est donné selon les définitions résultant de la Réglementation.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



12.1. S'agissant des Données Personnelles des représentants légaux et du personnel de chaque Partie traitées par l'autre Partie dans le cadre de leur relation contractuelle :

Les Données Personnelles recueillies par l'autre Partie pourront faire l'objet d'un Traitement, automatisé ou non, sur lequel chaque Partie agit en qualité de Responsable de Traitement. Ce Traitement est destiné à la gestion, au suivi de la relation contractuelle et à l'exécution de la convention entre les Parties. Chaque Partie en informera ses représentants légaux et son personnel concernés, qui pourront exercer leurs droits dans les limites de la Réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Chaque Partie reste propriétaire et responsable des bases de données contenant les Données Personnelles qu'elle a collectées dans ce cadre et s'engage à respecter la Réglementation pour la mise en œuvre dudit Traitement.

12.2. S'agissant des Données Personnelles traitées dans le cadre de l'exécution de la Convention :

REMIXT traite des Données Personnelles pour le compte du Client et agit donc en qualité de Sous-Traitant pour ces Traitements de Données Personnelles. Le Client sera Responsable des Traitements mis en œuvre pour son compte par REMIXT.

Les Données Personnelles seront traitées par REMIXT uniquement pour fournir la Plateforme et les Services définis à la convention et dans les conditions prévues à l'Annexe I.

12.3. S'agissant des Données Personnelles conservées par REMIXT à l'issue de la convention :

Le Client reconnaît et accepte que REMIXT conserve, sous un format pseudonymisé ou anonymisé, des Données Personnelles collectées à l'issue de la convention, sous réserve que les Utilisateurs ne soient plus directement ou indirectement identifiables. Ces Données Personnelles sont traitées par REMIXT en qualité de Responsable de Traitement. Ces Données Personnelles sont conservées et traitées par REMIXT uniquement à des fins statistiques et d'amélioration de la Plateforme et des Services.

12.4 Suivi de l'utilisation des plateformes – PostHog & conformité RGPD

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses services numériques, Remixt utilise un outil d'analyse comportementale, PostHog, intégré à ses plateformes (plateforme apprenants et dashboard RH). Ce traitement a pour finalité :

- L'analyse de l'usage réel des fonctionnalités proposées ;
- La détection proactive de bugs ou erreurs techniques ;
- L'amélioration de l'expérience utilisateur.

Données concernées :

Les seules données personnelles collectées via PostHog sont :

- L'adresse email professionnelle de l'utilisateur,
- Le rôle de l'utilisateur (RH ou non),
- Le nom de l'entreprise associée.

Ces données sont utilisées exclusivement à des fins d'analyse produit et de maintenance, et ne sont en aucun cas exploitées à des fins publicitaires ou commerciales.

Fondement juridique

Le traitement repose sur l'intérêt légitime de Remixt à analyser et améliorer ses services (article 6.1.f du RGPD), tout en garantissant que cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés fondamentaux des personnes concernées.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



Un mécanisme de consentement explicite est par ailleurs mis en place lors de la première utilisation de la plateforme afin de garantir la transparence, conformément aux exigences du RGPD en matière de consentement "libre, spécifique, éclairé et univoque".

Hébergement et sécurité

Remixt utilise PostHog Cloud EU, une solution hébergée au sein de l'Union européenne (Francfort, Allemagne), garantissant que les données ne sont pas transférées en dehors de l'Espace économique européen.

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre, incluant :

- Le chiffrement des données en transit,
- La restriction des accès aux seules personnes autorisées,
- La documentation des actions de suppression ou de retrait de données (conformité au droit à l'effacement).

Droits des personnes concernées : conformément au RGPD, chaque utilisateur peut :

- Demander l'accès à ses données,
- Demander leur rectification ou leur suppression,
- S'opposer au traitement ou en demander la limitation,
- Retirer à tout moment son consentement via l'interface dédiée.

Toute demande peut être adressée à : hello@remixt.co de Remixt].

XII. DIVERS

13.1. Force majeure

De convention expresse entre les Parties, sont seuls considérés comme cas de force majeure ceux définis à l'article 1218 du Code civil tel qu'appliqué par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution de la convention est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure. Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit ou du cas de force majeure.

Dans l'hypothèse où l'une des Parties serait confrontée, au cours de l'exécution de la convention, à la survenance d'un événement de force majeure ou à un cas fortuit de nature à retarder ou rendre impossible l'exécution ou le respect de l'une quelconque de ses obligations aux termes de la convention, ladite Partie s'engage à informer sans délai l'autre Partie de la nature, de la durée et des conséquences prévisibles de cet événement sur la ou les obligations affectées.

Si ce cas de force majeure venait à persister pour une période supérieure à trente (30) jours, les Parties se réuniraient pour en tirer les conséquences sur l'exécution de la convention. A défaut d'accord entre les Parties dans un délai de trente (30) jours, chaque Partie pourra résilier la convention avec effet immédiat, sans que cette résiliation ouvre droit à indemnité au bénéfice de l'autre Partie.

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



13.2. Non-renonciation

Le fait par l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des dispositions de la convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à la disposition en cause.

13.3. Invalidité partielle

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des dispositions de la n'emporte pas nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conserveront tous leurs effets. Cependant, les Parties pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

XIII. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la Convention de Partenariat et de ses suites, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social tel qu'indiqué au sein des Conditions Particulières.

XIV. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

La convention est soumise au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à l'interprétation, la formation ou l'exécution de la convention à défaut d'accord amiable entre les Parties, les juridictions de Paris seront seules compétentes pour en connaître.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des cocontractants puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

* * *

ANNEXE I – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Périmètre des Traitements mis en œuvre par REMIXT en qualité de Sous-Traitant du Client, Responsable de Traitement

Les principales caractéristiques des Traitements effectués par REMIXT en qualité de Sous-Traitant pour le compte du Client dans le cadre de la convention sont les suivantes :

Objet et nature du Traitement	Finalité du Traitement	Durée du Traitement par le Partenaire	Types de Données à Caractère Personnel (ci-après les « Données Personnelles »)	Catégories de Personnes Concernées
Saisie, suppression, consultation, modification, transmission, opération, stockage, hébergement des données à caractère personnel	Déploiement, mise en œuvre ou maintenance de la Plateforme et fourniture des Services	Durée de la convention, sous réserve d'une demande de suppression de données anticipée par le Client ou un Utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification, coordonnées professionnelles (tranche d'âge, genre, email professionnel) ; • Données professionnelles (poste occupé, entreprise, type de poste de travail, etc.) ; • Données relatives à l'utilisation de la Plateforme (identifiants, données de connexion, historique, adresse IP, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisateurs de la plateforme

2- Obligations de REMIXT en qualité de Sous-Traitant du Client :

En tant que Sous-Traitant du Client, conformément aux dispositions de l'Article XII de la convention, REMIXT s'engage notamment à :

- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que le Traitement des Données Personnelles garantisse la protection des droits des personnes concernées et soit conforme à la Réglementation et toutes autres dispositions applicables ;
- traiter les Données Personnelles uniquement pour les finalités fixées dans la présente convention, pour le compte exclusif du Client et conformément aux instructions documentées qu'il lui aura fournies,
- informer sans délai le Client si REMIXT considère qu'une instruction du Client constitue une violation de la Réglementation et, plus largement, de toute disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des Données Personnelles ;
- ne pas divulguer les Données Personnelles à d'autres personnes que celles ayant strictement besoin d'en connaître dans le cadre de l'exécution de la convention et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles ;

REMIXT

221, Rue de la Fayette
75010 Paris France
06.22.07.72.46
maxime@remixt.co



- aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées, tels que prévus par la Réglementation, et notamment les articles 12 à 22 du RGPD. A minima, lorsqu'une Personne Concernée effectue une demande d'exercice de ses droits auprès du Sous-Traitant, ce dernier doit adresser ces demandes, dès réception, par courrier électronique, à maxime@remixt.co ;
- notifier au Client, par courriel dans les meilleurs délais et au plus tard dans les vingt-quatre (24) heures, après en avoir pris connaissance, de la survenance toute faille de sécurité pouvant avoir des conséquences sur le traitement des Données Personnelles et faire ses meilleurs efforts pour en limiter les conséquences dommageables, cette notification devant être accompagnée de toute la documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;
- s'assurer que tout Sous-Traitant ultérieur respecte, a minima, les obligations du présent article. En tout état de cause, si le Sous-Traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des Données, REMIXT demeure pleinement et seul responsable à l'égard du Client du respect de ses obligations en matière de protection des données personnelles, telles que notamment détaillées au présent article et de tout dommage direct ou indirect qui pourrait en résulter ;
- mettre à la disposition du Client toutes les informations et tous les documents nécessaires, ce qui inclut les attestations de conformité et résultats d'audit externes relatifs à la Réglementation et à la sécurité, pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, et contribuer à ces audits ;
- au terme de la convention, pour quelque raison que ce soit et selon le choix du Client, supprimer toutes les Données Personnelles ou les renvoyer au Client au format de son choix et détruire les copies existantes.

Par ailleurs, l'exécution de la convention étant susceptible d'entraîner le transfert de Données Personnelles hors de l'Union Européenne, les Parties s'engagent à conclure une convention de transfert de données sur le modèle des Clauses Contractuelles Types validées par la Commission Européenne.